

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes rapport n°3 -
3ème répartition 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le soutien financier en fonctionnement apporté aux communes du département par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide au développement culturel des communes, est destiné aux activités culturelles gérées directement par celles-ci.

Cette coopération à l'échelon départemental permet de favoriser des politiques culturelles touchant à la solidarité active, à l'attractivité territoriale (aménagement, tourisme, développement économique, créativité culturelle, ...) ou encore au rayonnement culturel et patrimonial du territoire.

Cette aide a pour objectif de valoriser notamment les petites et moyennes communes du territoire, dans une logique d'aménagement culturel du territoire et de circulation des publics.

Il s'agit de les accompagner dans l'élaboration de leur programmation.

Le soutien à la culture des communes des Bouches-du-Rhône passe également par l'attribution annuelle du label « capitale provençale de la culture » à des communes du département de moins de 20 000 habitants nécessitant la valorisation de leurs actions culturelles.

Cette aide a pour objectif de valoriser les petites et moyennes communes du département, dans une logique d'aménagement culturel du territoire et de circulation des publics. Il s'agit de les accompagner dans l'élaboration de leur programmation.

Dans ce cadre, il est proposé, conformément au tableau joint en annexe du présent rapport :

- l'attribution des participations financières au titre de l'Aide au Développement Culturel des Communes 2020 en faveur de Graveson, Istres, Coudoux pour leur programmation culturelle annuelle,
- l'attribution de quatre subventions au titre de l'événement « capitale provençale de la culture » 2020 aux communes de Saint-Cannat, Cassis, Auriol et Venelles,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

